

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 04/11/2021 au 04/01/2021

Début de séance : 14h15

Fin de séance : 16h21

Secrétaire de séance : Christine GIGON

Présents : 49

Procurations : 19

Votants : 68

### **DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/236 : PROLONGATION D'ADHÉSION AU SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Décide** d'acter au 31 décembre 2022 le retrait de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche du Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement ;
- **Abroge** la délibération du Conseil communautaire n°2021-05-12/121 du 12 mai 2021 ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/237 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE / GROUPE LEXOM – PRIVAS**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Accorde dans le cadre de sa politique de développement économique une aide à l'immobilier d'entreprise, sous la forme d'une subvention d'un montant de 25.000 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

### **DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/238 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE / MÉHARI LOISIRS TECHNOLOGIE – LE POUZIN**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Accorde dans le cadre de sa politique de développement économique une aide à l'immobilier d'entreprise, sous la forme d'une subvention d'un montant de 25.000 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

### **DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/239 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE / SAS SOLUWASTE – LE POUZIN**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Accorde dans le cadre de sa politique de développement économique une aide à l'immobilier d'entreprise, sous la forme d'une subvention d'un montant de 45.000 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

- 14h55 : Départ définitif de Gilbert MOULIN
- Présents : 48
- Procurations : 20
- Votants : 68

**DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/240 : BUDGET PRINCIPAL / PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Approuve le montant de la provision pour créances douteuses de 12 976 €.

**DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/241 : BUDGET ALIMENTATION EN POTABLE / DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget eau potable telle que présentée ci-dessous

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>185 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	179 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent <sup>e</sup> d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>179 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>179 000,00 €</b>	<b>185 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-139111-OPFI : OPERATIONS FINANCIERES	0,00 €	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-139118-OPFI : OPERATIONS FINANCIERES	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13914-OPFI : OPERATIONS FINANCIERES	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13918-OPFI : OPERATIONS FINANCIERES	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2817531-OPFI : OPERATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	179 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>500,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>179 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-15 : ADDUCTION BARBEIROL	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-34 : ETAT DES LIEUX/DIAG/SCHEMA DIRECTEUR	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>185 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>185 500,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>179 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-173 000,00 €</b>		<b>-173 000,00 €</b>

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération.

15h01 : Départ temporaire d'Hervé ROUVIER

- Présents : 47
- Procurations : 20
- Votants : 67

**DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/242 : DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU BUREAU / EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX INDUSTRIELLES DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA COMMUNE DE LE POUZIN**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 1 abstention :

- Approuve la délégation de pouvoirs du conseil communautaire au Bureau mentionnée ci-dessus en complément des pouvoirs délégués par délibération du conseil communautaire n°2021-04-14/107 du 14 avril 2021.

#### **DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/243 : REPRISE DES PLANS D'AMORTISSEMENTS DES BIENS MIS À DISPOSITION DES COMMUNES AU TITRE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Décide** d'appliquer la méthode mentionnée ci-dessus, pour les biens mis à disposition ou transférés lors de la prise de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération notamment, transmettre la présente délibération au Comptable Public.

#### **DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/244 : RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE SUR LES RESTITUTIONS DE CHARGES EN MATIÈRE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES DE SILHAC ET VERNOUX-EN-VIVARAIS**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Approuve** la rectification de l'erreur matérielle sur les restitutions de charges en matière d'accueil périscolaire concernant les communes de Silhac et Vernoux-en-Vivarais ;
- **Approuve** les versements et les prélèvements, détaillés dans l'annexe à la présente délibération, à opérer au titre de la rectification de cette erreur matérielle sur les attributions de compensation des communes de Silhac et Vernoux-en-Vivarais.
- 15h09 : Retour d'Hervé ROUVIER
- Présents : 48
- Procurations : 20
- Votants : 68

#### **DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/245 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Décide** de créer deux postes à temps complet de rédacteur territorial ;
- **Décide de** créer un poste non-permanent à temps complet de rédacteur territorial sur le dispositif volontariat territorial en administration pour une durée maximale de 18 mois ;
- **Décide de** créer un poste non-permanent à temps complet d'attaché territorial ;
- **Décide de** créer deux postes non-permanent à temps complet de technicien territorial ;
- **Décide** de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget principal de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- 15h40 : Arrivée de Didier TEYSSIER
- Présents : 49
- Procurations : 20
- Votants : 69

#### **DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/246 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PROGRAMME OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT INTERCOMMUNALE / 2022-2024**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la convention ;
- Autorise le président à signer la convention OPAH Interco, ci-jointe, avec l'ensemble des partenaires de ce programme ;

- Autorise le cofinancement de ce programme durant 3 ans ;
- Autorise le président à conclure tous les actes et faire toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ce programme.

**DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/247 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PROGRAMME OPERATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) / 2022-2026 POUR LES COMMUNES DE PRIVAS ET LA-VOULTE-SUR-RHÔNE**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la convention ;
- Autorise le président à signer la convention OPAH-RU ci-jointe, avec l'ensemble des partenaires de ce programme ;
- Autorise le cofinancement de ce programme durant 5 ans ;
- Autorise le président à conclure tous les actes et faire toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ce programme.

**DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/248 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ « SUIVI-ANIMATION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE »**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Autorise** le Président à signer le marché public intitulé « suivi-animation des programmes d'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche » au groupement SOLIHA Ardèche (mandataire)/Le Creuset Méditerranée ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 61 du budget principal de l'année 2021.

**DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/249 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE (CAPCA) ET LA COMMUNE DE BEAUCHASTEL FIXANT LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU POTABLE »**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la convention financière ci-annexée entre la CAPCA et la commune de Beauchastel concernée par le transfert de la compétence « eau potable » ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention conclue avec la commune de Beauchastel ;

**DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/250 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE (CAPCA) ET LA COMMUNE DE SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX FIXANT LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU POTABLE »**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la convention financière ci-annexée entre la CAPCA et la commune de Saint Fortunat sur Eyrieux concernée par le transfert de la compétence « eau potable » ;

Autorise Monsieur le Président à signer la convention conclue avec la commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.

**DÉLIBÉRATION n°2021-11-03/251 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS – COMPLÉMENT À LA DELIBERATION N° 2021-09-15/216 DU 15 SEPTEMBRE 2021**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Approuve** le versement, par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, d'un fonds de concours de 7 978 € à la commune de Creysseilles ;
- **Autorise** le Président à signer la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune selon le modèle approuvé par la délibération n°2021-09-15/216 du 15 septembre 2021 ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 204 du budget principal.